

PROGRAMME

Sensibilisation aux risques électriques

- Statistiques sur les accidents d'origine électrique
- Les différents risques d'origine électrique

La prévention des risques électriques

- Le contexte réglementaire
- La normalisation
- Les moyens de protection contre les contacts directs
- Les moyens de protections contre les contacts indirects
- Protection contre les brûlures
- Conduite à tenir en cas d'accidents d'origine électrique

Publication NF C 18-510 - Définitions

- Prescriptions au personnel, obligation de formation
- Domaine d'application de la publication NF C 18-510
- Prescriptions particulières applicables aux entreprises extérieures
- Définitions NF C 18-510
- Exemples de documents

Opérations dans l'environnement

- Les différentes zones d'environnement
- Travaux au voisinage de canalisations isolées
- Zones d'environnement spécifique aux travaux du bâtiment et aux travaux publics

Travaux hors tension en BT et HT

- Rôle du chargé de travaux
- Rôle de l'exécutant
- Rôle du surveillant de sécurité
- Cas particuliers

Interventions en TBT et BT

- Rôle du chargé d'intervention
- Dispositions concernant le personnel et le matériel
- Interventions de dépannage
- Autres interventions
- Opérations particulière

Appareillages électriques BT et HT

- Appareillage de sectionnement
- Appareillage de commande
- Protection contre les surintensités

Matériel de protection individuel et collectif

Manoeuvres, mesurages, essais, vérifications

Outillage électrique portatif à main

- Mesure de protection
- Emplacements exposés
- La TBTS
- La TBTP
- La séparation des circuits
- Enceinte conductrice exigüe
- Cas particulier

Présentation et explication de la norme NF C 18-510



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Prévention :

Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail

Risque électrique :

Articles R4544-1 à R4544-11
du Code du Travail

Opérations électriques :

Norme NF C 18-510



OBJECTIF

Recycler l'habilitation électrique
B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai conformément
à la norme NF C 18-510 concernant
les opérations sur les installations
électriques ou dans leur voisinage.

À l'issue de la formation, le stagiaire

devra être capable de :

- connaître le projet de
Norme NF C 18-510
- connaître le risque électrique
et savoir s'en protéger
- effectuer des travaux d'ordre électrique
B1V/B2V/BR/BC/B2V Essai



PROGRAMME suite

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE ACTUALISÉS LORS DU RECYCLAGE






- **Citer** les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
 - Réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation.
 - Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - Appréhender une zone de voisinage.
- **Enoncer** les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation.
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- **Citer** les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
 - Reconnaître les signalisations et les repérages associés.
- **Citer** les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
 - Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- **Enoncer** les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
 - Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- **Décrire** les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
 - Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).
 - Effectuer la Vérification d'Absence de Tension (VAT).
 - Réaliser une remise sous tension.
- **Lister** les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT élémentaire (pour les BS).
 - Délimiter et signaler la zone d'intervention BT.
 - Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité.
- **Décrire** la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- **Décrire** la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.
 - Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

ÉVALUATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Cette évaluation, réalisée en fin de formation dans les conditions définies par la NF C 18-510, permet à l'employeur d'habiliter ou non l'opérateur.



Restauration	Hébergement	LIeux DE LA FORMATION
OUI	OUI	<p>BTP CFA ARDENNES </p> <p>134, Grande rue 08430 POIX-TERRON Contact : Edgar BARREIRA edgar.barreira@ccca-btp.fr Tel : 03.24.37.34.34</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA AUBE </p> <p>34, rue Danton 10150 PONT-SAINT-MARIE Contact : Emmanuelle SAVOYEN emmanuelle.savoyen@ccca-btp.fr Tel : 03.25.81.01.46</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA MARNE </p> <p>31, avenue Hoche - BP 1030 51686 REIMS Cedex 2 Contact : Emilie MARY emilie.mary@ccca-btp.fr Tel : 03.26.85.05.26</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE </p> <p>1, rue Nicolas Pierson ZAC du Breuil 54701 PONT-A-MOUSSON Cedex Contact : Roland CAPUT roland.caput@ccca-btp.fr Tel : 03.83.81.65.65</p>
OUI	OUI	<p>BTP CFA VOSGES </p> <p>30, rue de la Gare 88380 ARCHES Contact : Bernard BINAMÉ bernard.biname@ccca-btp.fr Tel : 03.29.32.72.29</p>

MODALITÉS DE LA FORMATION

PUBLIC

Personnel opérant dans le domaine de tension BT appelé à effectuer des travaux, des interventions sur les installations électriques.

PRÉREQUIS

- Être habilité B1V, B2V, BR, BC et/ou B2V Essai

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salle, tables et chaises.
- Ordinateur / Vidéoprojecteur.
- Mur clair pour projection.
- Tableau papier ou tableau effaçable.
- Local électrique.
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension.
- Lampe, fusible, prise à remplacer, matériel à raccorder, dispositif à réarmer
- Équipements de protection (exemples : tapis, balisage...)
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT
- Équipements de protection individuels

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Diaporamas et études de cas
- Mises en situation
- Questions-Réponses
- Partage d'expérience

Un livret est remis à chaque stagiaire :

- "Préparation à l'habilitation électrique - Personnel non électricien" (Edition EDISER®)
- ou "Habilitation électrique - Opérations d'ordre non électrique" (Edition DIAXENS®)

DISPOSITIFS DE SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de formation

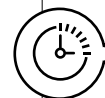
Si réussite à l'évaluation, remise d'une carte d'habilitation électrique individuelle.

DURÉE DE VALIDITÉ

- Recyclage recommandé tous les 3 ans

FINANCEMENT

- Accessible via le Compte Personnel Formation



DURÉE

11 heures



DATES

nous consulter



TARIF

nous consulter

POSITIONNEMENT

Obligatoire

Non nécessaire

FORMATEUR

Formateur certifié par l'INRS pour la norme NF C 18-510

TYPE DE COURS

Présentiel + Collectif